

Ploeneg

#16
Juillet
2024

Le magazine de la commune de Plouhinec

Dossier

Révision du Plan Local d'Urbanisme



AGENDA

Les animations de l'été
2024

SANTÉ

Nouvelle médecin sur
la commune



Sommaire



4

Environnement
Inventaire du patrimoine vernaculaire
Animation CMJ pour Pavillon Bleu

6

Finances
Budget 2023 et 2024

Dossier :

**Révision du Plan
Local d'Urbanisme
& Numérotation**



12

Vie associative
Subventions aux associations 2024

13

Santé et Action sociale
Nouvelle médecin sur la commune
Retour sur le repas des aînés

14

Actus

15

Expressions politiques

16

État civil



Ploeneg

Le magazine de la commune de Plouhinec
Juillet 2024

Directeur de la publication : Yvan Moullec

Coordinatrices de rédaction :

Armelle Streiff Le Bozec - Laureen Hascoët

Conception : Laureen Hascoët

Impression : Imprimerie du commerce

© Photos : Mairie de Plouhinec - Freepik - Wirestock



...ce projet nous a permis d'attirer un nouveau médecin...



Chères Plouhinécoises, chers Plouhinécois,

L'un des projets importants de la mandature concerne la revitalisation et la redynamisation du centre-bourg, en y implantant notamment la nouvelle maison médicale. En effet, l'actuelle, en plus d'être isolée et difficilement accessible, ne permet pas, de par sa configuration, d'accueillir de nouveaux praticiens.

Les appels d'offres sont sur le point d'être lancés, et les travaux démarreront en fin d'année, probablement courant octobre, pour s'achever à la rentrée 2025.

À ce stade, je peux d'ores et déjà vous informer que ce projet nous a permis d'attirer un nouveau médecin, qui démarrera son activité courant septembre. Deux médecins pour une commune de 4000 habitants en hiver, et plus du double l'été, ce n'est néanmoins pas suffisant, et nous continuons nos recherches.

Nous avons également pris contact avec les facultés dentaires de Brest, Nantes et Rennes afin d'essayer de dénicher ce ou ces fameux dentistes qui nous font tant défaut sur le territoire. La tâche est ardue, car en raison d'un numerus clausus trop faible, les diplômés sont peu nombreux. Conscients des difficultés rencontrées par la population pour se faire soigner, nous continuons activement nos recherches.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Bien à vous

A galon,

Yvan Moullec
Maire de Plouhinec

Ploenekerezed ha Ploenekerien gaezh

Sellet a ra unan eus raktresoù pouezusañ ar respetad-mañ ouzh adreiñ buhez ha lusk d'ar vourc'h, pa vo savet an ti mezegel nevez enni da skouer. Rak an ti a zo bremañ, ouzhpenn m'emañ en digenvez ha ma n'eo ket aes d'an holl mont ennañ, ne c'haller degemer embregourien nevez ennañ abalamour d'an an doare m'eo aozet.

Emaomp war-nes reiñ lañs d'ar galvoù kinnigoù, ha boulc'het e vo al labourioù e dibenn ar bloaz, e-kerzh miz Here moarvat, evit bezañ echuet e distro-skol 2025.

Evit poent e c'hallan reiñ deoc'h da c'houzout dija hon eus gallet e-giz-se ar raktres-se sachañ ur medisin nevez betek hor c'humun. E miz Gwengolo e krog ganti. Daou vedisin evit ur gumun hag a vez 4000 den o chom enni er goañv, hag un hanter vuioc'h e-kerzh an hañv, n'eo ket trawalc'h avat, ha dalc'her a reomp da glask embregourien all.

Bet omp e darempred ivez gant kevrennoù dentouriezh Brest, Naoned ha Roazhon abalamour da glask diskoachañ an dentour-ez pe an dentourien ken gortozet-se a vank kement deomp er vro. Start eo an traoù, rak abalamour d'an numerus clausus n'eus ket nemeur a dud diplomet. Gouzout a reomp mat pegen diaes eo d'an dud bezañ sognet amañ, dalc'her a reomp da vat da glask embregourien all.

Hetiñ a ran deoc'h-holl tremen un hañvezh eus ar c'hentañ.

A galon ganeoc'h

Yvan Moullec
Maer Ploeneg

Patrimoine vernaculaire



Dans le cadre de la convention de coopération signée en 2020 et renouvelée en 2024 entre la commune de Plouhinec et le CIAS (centre intercommunal d'action sociale : équipe biodiversité).

Celui-ci s'est vu confié la mission d'établir un diagnostic des lavoirs de la commune ainsi que des préconisations de gestion. Seize lavoirs et 3 fontaines ont été identifiés.

Ceux-ci peuvent avoir 3 statuts fonciers : propriété privée, propriété communale ou commun de village.

La mission de l'équipe biodiversité du CIAS était d'effectuer un état des lieux de la faune et de la flore présentes sur les différents sites.

L'objectif était double à savoir associer la préservation du patrimoine vernaculaire et la préservation de la biodiversité.

Le diagnostic biodiversité des lavoirs revêt une grande importance pour aboutir à un entretien raisonné de ces derniers et favoriser la conservation d'espèces patrimoniales ou protégées, et la préservation de la petite faune commune.

Les espèces rencontrées pour la faune sont : les amphibiens, les crustacés d'eau douce, les gastéropodes terrestres et aquatiques, les insectes,

les oiseaux.

Pour la flore : les fougères, les plantes à fleurs des murets, les plantes aquatiques

L'ensemble de ces observations a permis d'établir des préconisations d'entretien des abords, des parties maçonnées et des parties en eaux, en fonction des cycles de développement des espèces et de leur classification.

Le mode de gestion préconisé est dit « de façon différenciée », à savoir :

- L'entretien des parties en eau ne se fait que de mi-août à mi-octobre. Arrachage manuel, pas d'outils mécanisés.

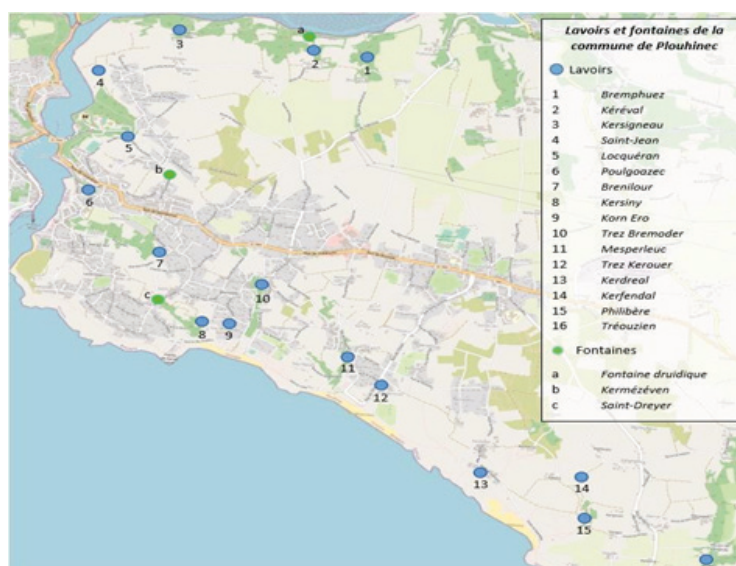
- Une intervention sur les murets et chemins de berges est possible en

hiver après la chute des feuilles (ainsi que pendant la période d'entretien des bassins). Arrachage manuel, pas d'outils mécanisés.

- L'accès au lavoir peut être entretenu sur une période plus large. Eviter d'intervenir entre avril et août (période de reproduction des oiseaux). L'emploi de débroussailluses est possible, sauf contre-indication spécifique.

Pour ce qui concerne d'éventuels travaux de maçonnerie, la période d'intervention à privilégier est la même que celle recommandée pour l'entretien des berges et murets.

Le détail de ces informations et préconisations sera publié sur le site internet de la mairie à la rubrique Loisirs/patrimoine vernaculaire



Découverte de la dune et de l'estran de Gwendrez

avec le Conseil Municipal des Jeunes

Dans le cadre des animations du Pavillon Bleu, le Conseil Municipal des Jeunes était invité, le 25 avril dernier, à venir découvrir la dune et l'estran de Gwendrez.

La visite était commentée par Erwan STRICOT, chargé de mission Natura 2000 à la communauté de communes du Cap Sizun Pointe du Raz.

Abel, jeune conseiller municipal, s'est proposé de faire un petit compte rendu de cette visite.

Thomas, un autre conseiller municipal jeune, s'est chargé de prendre des photos.

« M. Stricot nous a tout d'abord demandé ce que signifiait Gwendrez.

Gwen = blanc

Drez = dune de sable

Gwendrez c'est donc la dune de sable blanc.

La première plante que nous avons rencontrée, est l'armérie maritime, dite œillet marin, une petite fleur rose.

Nous avons ensuite rencontré le chardon ardensé (panicot des champs) puis le lichen.

Nous nous sommes posé une question : s'agit-il d'une algue ou d'un champignon ? Eh bien, c'est les deux à la fois !

Nous avons ensuite vu du sédum (sédum acre) une plante grasse qui donne de belles fleurs jaunes ou roses.

Puis nous nous sommes intéressés à la faune avec le cloporte des dunes,

qui est de la famille des isopodes (horrible à prendre en photo).

Les oiseaux que nous avons le plus rencontrés étaient les linottes, qui tourbillonnaient au-dessus des dunes.

Nous avons ensuite écouté le chant du traquet motteux. Après, on a vu un jeune couple de fauvettes à tête noire.

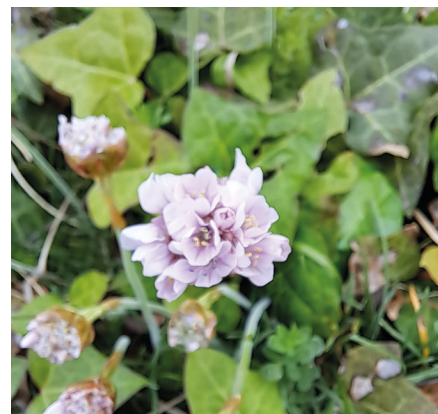
En cherchant des lézards on a vu le tarier pâtre et en descendant à la plage, nous avons vu des lézards.

Puis nous sommes allés à la plage et plus précisément sur les rochers où nous avons découvert deux sortes d'anémones, dont les anémones fraises. Nous avons également rencontré des blénies, maîtres du camouflage, des étoiles de mer et des algues comme la Laurencia pinnatifida.

Puis nous avons dû rentrer.

En conclusion, c'était super et on a appris pleins de choses.

Merci à M. Stricot ➡



L'Armérie maritime



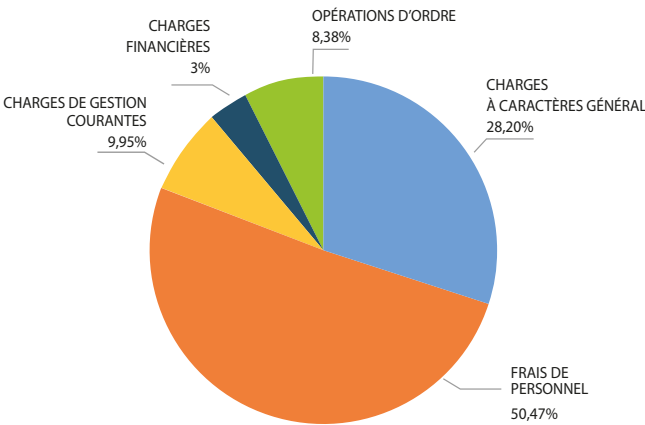
L'Anémone fraise

Le budget de la commune

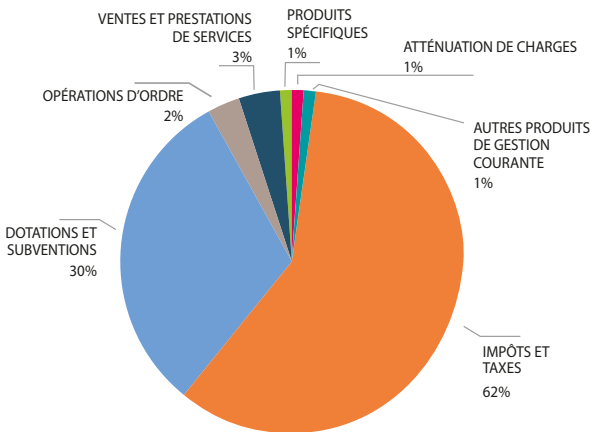
Année 2023



RÉPARTITION DES DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES EN 2023



RÉPARTITION DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT RÉALISÉES EN 2023



Investissement :

Un déficit de clôture de : 435 79,97 €
Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à **4 592 457,17 €**.

Remboursement du capital des emprunts	414 704,41 €	Déficit reporté	250 323,94 €
---------------------------------------	--------------	-----------------	--------------

LES PRINCIPALES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT RÉALISÉES :



Frais d'études et autres	337 777,32 €	dont :	
Subventions équipement versées (SDEF)	1 133 153,78 €	Travaux de bâtiment	145 187,74 €
Acquisitions de biens divers	198 589,45 €	Travaux de voirie et réseaux	1 741 734,33 €
Travaux en cours	1 919 322,07 €	Aménagement de terrains	32 400,00 €

LES RECETTES RÉALISÉES : Les recettes totales d'investissement s'élèvent à **4 157 177,20 €**.



Dotations, Fonds divers et réserves	1 688 535,29 €	Autres	10 838,65 €
Subventions d'investissement	366 878,65 €	Opérations d'ordre entre sections	362 724,91 €
dont État	268 540,00 €		
dont Département	87 500,00 €		

Malgré un contexte économique difficile, la commune a su maintenir ses charges de fonctionnement, optimiser ses recettes et ainsi réaliser les travaux prévus.

Année 2024



Fonctionnement :

Le budget 2024 s'équilibre à :

5 585 000 €

Investissement :

Le budget s'équilibre à **4 600 000 €**. Les emprunts à rembourser s'élèvent à **465 720,03 €**

Le déficit reporté est de **435 279,97 €**

Les dépenses d'équipement représentent **3 528 000 €** dont **1 090 000 €** de dépenses reportées et **2 438 000 €** d'opérations nouvelles.



LES PRINCIPALES DEPENSES D'EQUIPEMENT PREVUES :

«Études et autres»	492 000,00 €	Matériel roulant	70 000,00 €
dont :		Matériel de bureau informatique	49 000,00 €
Révision du PLU	80 000,00 €	Autres acquisitions	10 000,00 €
Frais d'études	402 000,00 €	Immobilisations en cours	2 317 000 €
Acqui sition de licences informatiques	10 000,00 €	dont :	
Subventions d'équipement versées (SDEF, ENEDIS)	470 000 €	Agencement de terrains	60 000,00 €
Immobilisations corporelles	324 000,00 €	Travaux de bâtiment	457 000,00 €
dont :		Travaux de voirie et réseaux	1 800 000,00 €
Achat de terrains	195 000,00 €	Travaux en régie	90 000,00 €



LES RECETTES ATTENDUES :

FCTVA	450 000,00 €	dont autres	2 000,00 €
Taxe d'aménagement	55 898,18 €	Virement de la section de fonctionnement	900 000,00 €
Excédent de fonctionnement (affectation résultat)	1 287 101,82 €	Produit de cession	204 000,00 €
Subventions d'investissement	1 272 000,00 €	Opérations d'ordre	350 000,00 €
dont État	514 000,00 €	Opérations patrimoniales	81 000,00 €
dont Région	156 000,00 €		
dont Département	400 000,00 €		
dont Communauté de communes	200 000,00 €		

Les taux d'imposition inchangés votés :

Taxe d'habitation :	16,96%
Taxe foncier bâti :	37,45%
<i>reprenant le taux communal antérieurement de 21,48% auquel on rajoute le taux départemental de 15,97% (soit 37,45%)</i>	
Taxe foncier non bâti :	54,87%

Cette année 2024 sera marquée en investissement par l'achèvement des travaux sur la Départementale et par le début des travaux de l'aménagement du centre bourg : halle couverte et maison médicale.

Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



La première réunion publique s'est déroulée salle «Chez Jeanne» le 16 mai dernier. Étaient présents le Maire, l'adjointe à l'urbanisme, le responsable en charge de la révision, le cabinet Territoire +, ainsi que 70 habitants.

Cette réunion a été organisée pour présenter les orientations du projet de révision qui se décline en 4 grands axes :

Attractivité et rayonnement de la commune

- Affirmer Plouhinec comme Petite Ville de Demain, en poursuivant le développement économique du port, de l'activité agricole ainsi que le tourisme à moindre impact.
- Réhabiliter et construire des commerces en centre bourg et favoriser le bien vivre ensemble.

Un espace urbain de qualité et équilibré

- Mettre en place une offre de logements équilibrée et intergénérationnelle
- Assurer un parcours résidentiel adapté à notre population.

Une qualité urbaine et une identité territoriale plouhinecoise

- Organiser un développement urbain équilibré et optimisé.
- Préserver la richesse du patrimoine paysager et architectural de la commune.

Un environnement naturel

- Protéger les réservoirs de biodiversité.
- Maintenir des coupures d'urbanisation.
- Améliorer le cycle de l'eau.
- Organiser une gestion intégrée du littoral.

Il a été rappelé que cette révision se fait dans le respect des différents documents d'urbanisme intercommunaux ou supracommunaux tels que le PLH (Plan Local Habitat), PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires), le tout devant répondre aux nouvelles directives fixées au niveau national par la Loi Climat et Résilience, instaurant le Zéro Artificialisation Nette, qui promulgue la diminution par deux de la surface foncière consommée les 10 dernières années (2011/2021) sur la période 2021/2031.

Ce projet de révision est d'ores et déjà ouvert à la consultation de la population sous différentes formes :

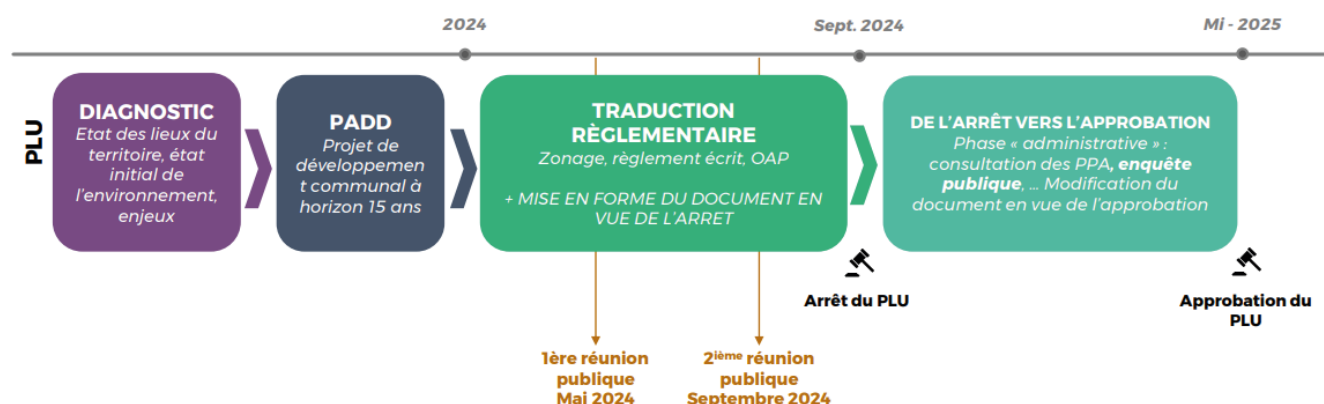


Sur le site internet de la ville



À l'accueil de la mairie

LE CALENDRIER ET LA CONCERTATION



Une deuxième réunion publique se tiendra le 12 septembre 2024. Elle abordera la traduction réglementaire des orientations d'aménagement retenus au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

L'arrêt du PLU se fera début octobre lors du conseil municipal de rentrée, et sera suivi de la consultation des Personnes Publiques et Associées (PPA) tels que la DDTM, la Préfecture, les différentes chambres, le Département, le SIOCA, les différents syndicats ainsi que la Communauté des Communes.

Nous ouvrirons ensuite la période d'enquête publique et de consultation de la population.

Au terme de ces différentes consultations, certaines modifications pourront être apportées en vue de l'approbation du nouveau PLU de Plouhinec.

Afin de bien débiter la saison estivale, il est important de faire quelques rappels.



Nettoyage devant son domicile

Avec l'interdiction des désherbants phytosanitaires, les herbes folles se font de plus en plus nombreuses dans notre ville.

Les agents municipaux n'ont pas la capacité d'entretenir l'ensemble des trottoirs de la commune.

Aussi il est rappelé que chaque administré est responsable de la propreté et de l'entretien du trottoir ou des abords devant son domicile.

Il convient donc à chaque citoyen de désherber devant chez lui sur les voies publiques ou privées.

Quelques rappels

Horaires de travaux pour les particuliers

Il est rappelé que conformément aux arrêtés préfectoraux en vigueur, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tel que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, ...ne peuvent **être réalisés que :**

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12h

Des poursuites peuvent être engagées envers les contrevenants

Présence de chiens sur les plages

L'arrêté préfectoral du 19 janvier 2018 stipule qu'afin de garantir la sécurité et la salubrité publique, l'interdiction faite aux chevaux et aux chiens d'accéder aux plages se justifie spécialement en période estivale et que cette interdiction va du 1^{er} juin au 30 septembre.



La nouvelle numérotation



Depuis début mai 2024, la base d'adresse nationale est réalisée sur la commune.

Les obligations de la ville de Plouhinec

Dans le cadre de la loi 3DS, il appartient dorénavant aux collectivités territoriales de certifier la numérotation de chaque parcelle habitée sur son territoire et la ville de Plouhinec a engagé cette démarche avec son prestataire « La Poste » pour satisfaire à cette demande.

Pour ce faire, outre les informations via les réseaux sociaux, le site ou le magazine de la ville, deux réunions publiques se sont déroulées avec des administrés en octobre 2023 et février 2024 pour clarifier certaines situations qui demandaient une concertation. Chaque numérotation est dorénavant affectée à une parcelle cadastrale et géolocalisable via la « Base adresse nationale ». Cette action voit son aboutissement en mai de cette année par la production d'un fichier des adresses finalisées et l'envoi de celui-ci vers les services des impôts et du cadastre (Etat).

Chaque administré peut dorénavant consulter le site émanant de l'Etat « [Base adresse nationale](https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale) » et ouvert à tous pour s'assurer de son adressage : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale>

Mon numéro a changé, je suis dans un village et j'ai un nouveau numéro. Que dois-je faire ?

Chaque administré, qu'il soit un particulier ou une entreprise et dont son numéro aurait été modifié ou créé, se doit de prendre attache avec les administrations tel que le service des immatriculations notamment ou sous contrat auprès d'autres organismes à savoir : CPAM, CAF, ENEDIS ou tout autre opérateur.

La loi 3DS : En quoi consiste-elle ?

La loi du 21 février 2022 dite loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) consacre le principe de différenciation territoriale.

Elle conforte les compétences des collectivités locales dans les domaines des transports, du logement ou encore de la transition écologique. Elle vient également renforcer les services territoriaux de l'État et leur capacité d'appui aux collectivités territoriales.

Enfin, la loi comporte des dispositions visant à simplifier le fonctionnement des institutions locales.

En matière de numérotation, les objectifs de la loi 3DS se traduisent comme tel :

- Faciliter l'accès des services d'urgence
- Faciliter les visites à domicile (soins, repas, famille...)
- Faciliter les livraisons à domicile (géolocalisation)
- Permettre l'accès à de nouveaux services (ex : fibre optique...).

Le guide des démarches administratives pour les particuliers

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Qui doit-il prévenir ?	Quand ?	Comment ?
Fournisseurs d'énergie (EDF, Engie, ENERCOOP)	Dès que possible	Je déclare en ligne via https://www.service-public.fr , en une seule opération et gratuitement, mon changement d'adresse à tous ces organismes
France Travail (Pôle emploi)		
Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite		
Service des impôts		
Services en charge des cartes grises (SIV)	La mise à jour du certificat d'immatriculation est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.	Soit par Internet : - Via https://www.service-public.fr en même temps que les autres organismes ci-dessus - Ou via https://immatriculation.ants.gouv.fr Soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (une liste est disponible sur le site de l'ANTS) - prestation payante
Services des eaux	Dès que possible	J'informe les entreprises qui gèrent mes comptes ou abonnements
Opérateurs de téléphone, télévision, internet		
Banque - Assurance		
Bon à savoir : Carte d'identité, passeport et permis de conduire sont toujours valides avec l'ancienne adresse.		

Le guide des démarches administratives pour les professionnels

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL	1. LA MODIFICATION DE VOTRE ADRESSE		
	Qui doit-il prévenir ?	Quand ?	Comment ?
	Les administrations compétentes (services fiscaux, Insee, Urssaf, GDFIP, greffe, chambre de métiers et de l'artisanat, etc)	Le changement d'adresse doit être déclaré dans un délai d'1 mois	Depuis le 1er janvier 2023, toutes les formalités d'entreprise doivent être réalisées exclusivement en ligne via le guichet unique à l'adresse : www.formalites.entreprises.gouv.fr
	Services en charge des cartes grises (SIV)	La mise à jour du certificat d'immatriculation est obligatoire et doit être réalisée dans le mois suivant la modification d'adresse.	- Soit par Internet via https://immatriculation.ants.gouv.fr Soit auprès d'un professionnel de l'automobile habilité (une liste est disponible sur le site de l'ANTS) - prestation payante
	2. LA MISE À JOUR DE VOTRE K-BIS		
	Votre K-bis vous sera directement communiqué par le greffe compétent, une fois qu'il aura validé votre formalité via le Guichet unique. Vous pouvez retrouver le greffe de votre commune depuis le site infogreffe.fr		
	Pour plus de renseignements : https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24023		

Retrouvez d'autres informations sur le sujet, dans le bulletin municipal d'octobre 2023.

Subventions 2024 aux associations

Budget alloué : 65 000 € dont 50 000 € pour le fonctionnement des associations, 15 000 € de subventions exceptionnelles pour l'organisation de manifestations ou d'événements sur la commune.

Une première enveloppe de 46 457 €, (32 157 € en fonctionnement et 14 300 € en exceptionnelle), a été attribuée selon le barème des critères votés en avril 2021. Certaines demandes seront réexaminées en septembre.



Nom de l'Association	Montant	Nom de l'Association	Montant
ÉCOLES		ASSOCIATIONS CARITATIVES	
APE Les Ajoncs	2 000€	Secours Catholique	250€
Association sportive collège de Locquéran	308€	Handisport Cornouaille Quimper	100€
Collège du bois de Locquéran	792€	Comité des œuvres sociales	1 500€
Collège de Roscudon Pont-Croix	132€	Bibliothèque Sonore de Quimper et du Finistère - Association des Donneurs de Voix	50€
IFAC CCI Brest - Campus des métiers	66€	Secours Populaire Français	250€
Collège La Mennais Cap-Sizun	1 122€	France Alzheimer 29	50€
ASSOCIATIONS SPORTIVES		ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS	
Mondial Pupilles du Cap-Sizun	475€	Sud et Ouest	300€
Amicale Sportive Plouhinecoise	3 732€	Mascaret	900€
Rederien Cap Sizun	232€	Association Bretagne-Écosse	250€
Tennis Club Cap Sizun	2 810€	Klipenn Ar C'Hab	200€
Cap Cyclo	200€	Ar C'Hab e Tansal	500€
Petaked Club Poulgoazec	210€	Emlev Ar C'Hab	300€
Cap Cyclo	200€	L'Atelier Tradition Décor	300€
Cap Sizun Cyclisme	1 237€	Tarot Club Plouhinec	200€
Cap Sizun Badminton - CSB	250€	Mob Kozh 29	300€
Pétanque Loisirs Plouhinec	540€	DIVERS	
Handball Club du Cap Sizun	5 423€		
Carabine Bigoudenne	128€		
Plaisance en Cap Sizun	3 000€		
		FNACA de Plouhinec	300€
		Eau & rivières de Bretagne	100€
		Bateau Cap Sizun	500€
		Sté de chasse Menez-Rheun	1 400€
		SNSM	600€
		Comité des usagers de Pors Poulhan	350€
TOTAL ACCORDÉ : 32 157,00€			

Subventions exceptionnelles

- 3 000 € pour la course Cycliste Pointe du Raz Ladies Classic.
- 3 000 € à Cap Sizun Cyclisme pour le Grand Prix Cycliste de la ville de Plouhinec.
- 3 000 € à Cap Events pour le Festival Rock N'Wheels les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024.
- 1 500 € à Sud et Ouest pour l'exposition de maquettes.
- 3 000 € à la société Paradoxia Pictures pour le tournage du film long métrage «LA DERIVE» sur le site de Menez Dregan.
- 800 € à Côte Waste pour l'édition d'un livre sur le Tro Breizh

Nouvelle médecin sur la commune

Les annonces postées par la commune sur les réseaux sociaux commencent à porter leurs fruits.

Dès le mois de septembre prochain un nouveau praticien rejoindra le docteur Marine Drogou au cabinet médical rue de Kergréac'h. Les travaux de la nouvelle maison médicale démarreront au 2nd semestre 2024. Dès les travaux achevés, les médecins et l'ensemble des praticiens du cabinet existant rejoindront la nouvelle structure située au cœur de notre commune.

Misons que le dynamisme dont fait preuve l'équipe municipale, attirera d'autres professionnels de santé, dans une région de bord de mer, riche en

histoire et où il fait bon vivre.

Arrivée d'une médecin généraliste

Le Docteur Sophie CHAZAL, médecin généraliste, va s'installer dans notre commune en association avec le Docteur Marine Drogou à partir du 16 septembre 2023.

D'origine auvergnate, elle a fait ses études à Clermont-Ferrand dans le Puy de Dôme, et a reçu pendant son internat une formation en médecine générale au CHU rattaché à sa faculté et dans les hôpitaux périphériques de l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire.

La médecine de campagne en Auvergne a été la première étape de son parcours médical.

Puis, pour des raisons familiales, elle a

rejoint la région de Montpellier et s'est installée en association avec trois autres médecins, acquérant ainsi l'expérience de l'activité en collaboration pendant presque 20 ans.

Fervente de sports de plein air, le Docteur Chazal a noué de solides amitiés pendant ses vacances dans le Finistère, et c'est ainsi, qu'en accord avec sa famille, elle a décidé de proposer aussi durablement que possible ses services à nos habitants. Son association avec le Docteur Marine Drogou est garante d'une disponibilité et de compétences partagées, qui ne peuvent être que profitables à leurs patients.

Retour sur le repas des aînés



Cette année, le repas des aînés s'est déroulé le dimanche 5 mai dernier, salle « Chez Jeanne ». 143 personnes étaient inscrites à cette journée de convivialité.

Après les quelques mots d'accueil du maire, le repas préparé pour la 3^{ème} fois par Philippe Bosser le cuisinier de l'école des Ajoncs, a été servi comme les années passées par les élus et les

membres du CCAS.

Les Plouhinecois et Plouhinecoises âgés de 75 ans et plus ont ainsi pu se retrouver et échanger autour d'un repas, qui comme les autres années a fait l'unanimité.

Des paniers garnis ont également été offerts aux 2 personnes les plus âgées et les plus jeunes de l'assemblée.

Les élus et membres du CCAS ont encore cette année, poussé la chansonnette. Cette année la chanson des élus était une chanson de marins sur l'air « Quinze marins ». Paroles

adaptées pour soutenir les pêcheurs du Cap-Sizun, la chanson a été appréciée des convives.

A l'issue du repas un spectacle a été proposé par Patrice Mege, imitateur de Michel Delpech, il a également rendu hommage à Bernard Audi décédé en 2023, imitateur de Jo Dassin, qui avait animé le repas en 2022.

A noter, que pour la première fois 9 personnes de Ty Amzer Vad étaient présentes au repas des aînés accompagnées de 2 animateurs de l'Ehpad.

Retour sur : La Redadeg

La Redadeg, course de relais pour la langue bretonne est partie de la Pointe du Raz le 17 mai 2024 à 19h.

Après avoir traversé le Cap elle est arrivée à Plouhinec le 18 mai 2024 à minuit 08 et a atteint Mahalon à minuit 54.

Tous les km de Plouhinec du km 65 jusqu'au km 74 ont été vendus et courus, merci aux groupes comme Ar c'hab tansal, Kafetañ e brezhoneg et aux particuliers qui ont acheté leur km ! Et à la mairie evel just.



L'association CRER

L'association CRER «Comité de Restauration des Édifices Religieux» à Plouhinec est reconnue association d'intérêt général depuis le 16 mai 2024 par les Finances publiques.

Elle peut donc désormais délivrer des certificats de déductibilité fiscale pour les dons consentis par des particuliers ou des entreprises mécènes en vue de la restauration, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine religieux de Plouhinec (meubles, immeubles et objets).

La première opération engagée concerne la réfection de l'orgue de l'église St Winoc pour lequel une expertise a été effectuée le 29 mai 2024.

Contact : Claude LE BORGNE - Président de l'association - 07 72 21 61 21 - crer.plouhinec@gmail.com



Forum des associations 2024

Le Forum des associations aura lieu le samedi 7 septembre 2024 de 14h à 18h à la salle «Chez Jeanne» de Plouhinec.

Remerciement aux financeurs

Le maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent remercier les principaux financeurs qui ont permis la rénovation de la route départementale 784.

Ces rénovations représentent pour cette phase, un montant significatif d'investissements pour la commune d'environ 2 800 000 €, travaux subventionnés à hauteur de 407 260 €.

Un grand merci à la Préfecture du Finistère pour les subventions d'Etat, la Région Bretagne et le Département du Finistère.



Cérémonie des nouveaux arrivants 2024



La traditionnelle cérémonie des nouveaux arrivants revient en 2024.

Le maire et l'ensemble du Conseil municipal convient toutes les personnes installées sur la commune depuis mai 2023, pour un moment d'échange et de

convivialité, **le samedi 6 juillet à 11h, en la salle « Chez Jeanne ».**

Pour participer, inscription au 02.98.70.87.33 ou par mail à communication@plouhinec.bzh

Plan canicule

Nous vous rappelons que les personnes isolées, ou fragiles de plus de 60 ans, ont la possibilité de se faire recenser sur un registre tenu en mairie, afin d'être joignables en cas de situation exceptionnelle, de canicule ou de grands froids. Le CCAS tient à la disposition de ces personnes des fiches d'inscription, et recueillent ainsi les éléments relatifs à l'identité, à l'âge, aux coordonnées téléphoniques et à l'adresse des personnes qui en ont fait la demande.



Pour votre bien-être, nous vous conseillons vivement d'en faire la démarche.

Inscription et renseignements au CCAS : téléphone 02.98.70.87.33

Diététicienne-Nutritionniste

Claudine Basset-Mens, résidente au moulin de Kersandy à Plouhinec, a fait part de son installation de diététicienne-nutritionniste depuis janvier 2024 à Pont-croix : Cap Santé. Contact : Claudine Basset-Mens - 07 67 12 00 70 - claudine@bassetmens.fr



Avez-vous ressenti cette atmosphère pesante qui règne dans le Cap Sizun depuis quelques mois ? Ces tensions apparues de tous bords suite à des choix communautaires récents ? On sent naître une réelle inquiétude face au manque cruel de projets structurants à destination des habitants à l'échelle de la Communauté de Communes. L'avenir nous dira si les choix, notamment financiers, opérés ces derniers mois se sont révélés judicieux.

Mais plus légèrement, prenons un peu de hauteur et contemplons le riche programme de festivités proposé par

les diverses associations du territoire. Nul doute que nous allons passer un été festif, sportif et culturel de grande qualité à PLOUHINEC notamment ! Nous profitons de ce bulletin municipal pour tirer sincèrement notre chapeau aux associations et à leurs dévoués bénévoles qui œuvrent toute l'année pour animer le territoire. Ils participent pleinement à la vie locale et lui donnent même une sacrée touche de peps. Loin des beaux discours, des grandes théories, inspirés jour après jour... les dirigeants et bénévoles qui se plient en quatre pour l'intérêt général et collectif sont de véritables forces vives pour le

secteur.

Nous vous souhaitons de pouvoir participer activement à ces manifestations et plus largement de bien profiter de la belle saison ! Bon été !

Audrey BONNIZEC, Marie-Cécile LAUTRÉDOU et Yves THOMAS, votre opposition constructive

Chères Plouhinécoises, chers Plouhinécois,

Après un hiver qui n'en finissait plus de durer, il semblerait que les beaux jours daignent enfin pointer, certes encore timidement, le bout de leurs nez.

Cette année encore, les animations seront nombreuses sur la commune, comme sur l'ensemble du Cap Sizun. Un grand merci à toutes celles et ceux qui s'engagent

et font vivre notre territoire. Rendez leur visite, bougez, vivez, entre amis ou en famille ; en ces temps remplis d'incertitudes profitons ensemble de ces bons moments.

La rentrée prochaine verra de nombreux chantiers démarrés, au centre bourg en particulier. Nous aurons l'occasion d'en reparler

prochainement.

D'ici là, passez toutes et tous un excellent été à Plouhinec.

► L'équipe majoritaire

Bienvenue à :

Manaël HUBERT09/04/2024
Timothée FLOCH.....28/04/2024
Lila LE MEIL SENECHAL.....03/05/2024
Charlie FER KRIEFF20/05/2024
Chloé LE BERRE02/06/2024

Félicitations à :

David KERNÉ et Karine DRUON10/05/2024

Souvenirs de :

Bernard LAMAND.....21/03/2024
Anna LE GUELLEC veuve LE CORRE.....03/04/2024
Jean Michel PELLAY08/04/2024
Joseph PELLAÉ.....10/04/2024
Jacques LE LAY22/04/2024
André LAOUENAN.....01/05/2024
Henri KEROUREDAN.....16/05/2024
Jean François PERROT24/05/2024
Oktay GÜVENEK25/05/2024
Marguerite SAOUZANET veuve SEZNEC31/05/2024
Thérèse GONSALÈS épouse BUREL.....01/06/2024
Gilbert DONNART.....02/06/2024

Seuls les noms des personnes dont une autorisation nous a été donnée sont répertoriés sur cette page.



Mairie de Plouhinec

Rue du Général de Gaulle - 29780 PLOUHINEC

Téléphone : 02 98 70 87 33

Fax : 02 98 74 93 31

E-mail : mairie@ville-plouhinec29.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 9h-12h • 14h-17h

